

Nos formations

SECOURISME

La loi de modernisation de la Sécurité Civile, du 13 Août 2004, a engagé la France dans un enjeu majeur : avoir l'ensemble de sa population formée à la prévention des risques de toute nature et aux gestes de premiers secours.

En suivant une de nos formations proposées, vous devenez le premier maillon de la chaîne des Secours et aussi un vecteur de l'information auprès de votre entourage.

Notre association sous couvert du Comité Départemental de la F.F.S.S. est habilitée à délivrer :

ACTIONS CITOYENNES

Initiation aux Premiers Secours pour les enfants

Prévention et Secours Civiques de niveau 1

Pour faire de chaque citoyen le premier acteur de la Sécurité Civile.

Initiation à l'utilisation du Défibrillateur Grand public

EQUIPES OPERATIONNELLES

SECOURISTE

Premiers Secours en Equipe - Niveau 1

Obligatoire pour la formation au BNSSA.

EQUIPIER SECOURISTE

Premiers Secours en Equipe Niveau 2

Equipe complète au sein d'une structure de Sécurité Civile.

SAUVETEUR SECOURISTE

DU TRAVAIL

Prévention des risques professionnels.

SAUVETAGE AQUATIQUE

Pour faire face aux risques réels que peut présenter la baignade (accidents souvent tragiques), il existe plusieurs formations de Sauveteurs Aquatiques, occasionnels ou professionnels, proposées par notre association.

ECOLE DE SAUVETAGE

L'apprentissage du Sauvetage Aquatique à partir de 6 ans

Préparation aux divers Championnats régionaux de Sauvetage Aquatique

Organisés par la

Ligue Poitou – Charente de Sauvetage et de Secourisme.

SURVEILLANCE ET SECURITÉ EN MILIEU AQUATIQUE

LE BREVET DE SURVEILLANT DE BAIGNADE (BSB)

Diplôme délivré par la F. S. S.

Il ne peut exercer que dans le cadre de séjours déclarés, dans les centres de vacances et de loisirs.

LE BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (BNSSA)

Diplôme délivré par le Ministère de l'intérieur.

Son titulaire a pour mission de surveiller et de secourir les baignades aménagées ouvertes au public.

Nos interventions

DISPOSITIFS PREVISIONNELS DE SECOURS (DPS)

L'encadrement de manifestations (concert, meeting, compétition sportive, festivités...) pose naturellement le problème de la gestion du risque lié au nombre de personnes rassemblées et éventuellement à leur activité.

Les **Dispositifs Prévisionnels de secours** fixent l'ensemble des moyens humains et matériels de premiers secours à mettre en place à l'occasion de manifestations ou de rassemblements de personnes, à caractère occasionnel et préalablement organisé.

Les **DPS** font partie des missions de sécurité civile dévolues uniquement aux associations agréées de sécurité civile.



SAUVETEURS DE LA CHARENTE

Association agréée pour des missions de Sécurité Civile
(Agrément de type A1, A3 et D)

**Vous organisez une manifestation ?
Sollicitez les Sauveteurs de la Charente
pour établir les Premiers Secours.**